

BAREME D'HONORAIRES APPLICABLE AU 1ER OCTOBRE 2025

TRANSACTION (1)

PRIX DE VENTE	HONORAIRES (TTC) (2)
De 0€ à 50000€	6000€ max
De 50001€ à 80000€	7000€ max
De 80001€ à 110000€	8000€ max
De 110001€ à 140000€	9000€ max
De 140001€ à 170000€	10000€ max
De 170001€ à 200000€	11000€ max
De 200001€ à 230000€	13000€ max
De 230001€ à 270000€	14500€ max
De 270001€ à 300000€	16000€ max
Au-delà de 300001€	5% max

(1) Honoraires à la charge de l'acquéreur (2) Calculés selon le prix de vente. La remise d'une note d'honoraire est obligatoire

EXPERTISE – ESTIMATION (TTC)

Superficie du bien	<100m ²	De 101m ² à 149m ²	>150m ²
Estimation orale	Offerte	Offerte	Offerte
Estimation écrite/complexe	199€ max/320€ max	199€ max/320€ max	199€ max/320€ max
Expertise appartement	T2=500€+100€/pièces	900€	Sur devis
Expertise maison	900€	1200€	Sur devis

LOCATION (3)

Visite/Dossier/Bail (habitation)	8€/m ² max	50% à la charge du locataire 50% à la charge du bailleur
Etat des lieux (habitation)	3€/m ² max	50% à la charge du locataire 50% à la charge du bailleur
Entremise (habitation)	199€ max	A la charge du bailleur
Entremise (professionnel)	2 mois de loyer hors charges max	
Bail commercial ou professionnel	30% TTC du loyer annuel net de charges max	A la charge du locataire

3) Tenant compte du plafonnement des honoraires prévu par décret n°2014-890 du 1er août 2014